

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC

Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Philippe AYFFRE, Monique BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Absents excusés : Mélanie FLAMENT, Charlotte BOURG

Procurations : Anne-Marie AUBESSARD à Jean-Pierre SAUGERAS, Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Violette JANET-WIOLAND à Marie-José GUIGNABEL

Date de la convocation : 20 mars 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

**DELIBERATION N° 2023-02-08 B – SUBVENTION CENTRE D'ART CONTEMPORAIN
CONVENTION D'OBJECTIFS**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal, de la demande de subvention du Centre d'Art Contemporain au titre de l'année 2023, qui fait état de sa programmation annuelle. Il est proposé de souscrire cette convention.

Par ailleurs, Philippe BRUGERE remercie vivement l'investissement des personnes qui oeuvrent au rayonnement de cette structure, permettant une fréquentation qui se développe sur le long terme, mais qui a été impactée par deux années de crise sanitaire. Il rappelle que cette fréquentation n'est pas sans retombées positives sur le commerce local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

- **DONNE** son accord pour souscrire pour 2023 une convention d'objectifs avec le Centre d'Art Contemporain de Meymac
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention, et tous les actes y afférent
- **DIT** qu'il s'engage à inscrire la subvention de 27.000 € au budget primitif 2023

La secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,

Le 30 Mars 2023

Le Maire de Meymac



Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20230331-2023-02-08-B-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023